

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Le vingt-quatre Mai deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 15 Mai 2023

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean-Marc, GUICHERD Cyril, Conseillers Délégués - BASSOT Christine - PROVOST Eric - ROUCHON Dominique - CUISSET Betty - NERON Sylvie - CORNET-MONAT Béatrice

Monsieur PROVOST Eric quitte la réunion du conseil municipal à 21 heures.

Etaient excusés : MOUILLER Annie qui a donné pouvoir à GAUDARD Bernard

BELOT Jean Luc qui a donné pouvoir à NERON Pascal

LASSAIGNE Sébastien

TRAVARD Patricia

PROVOST Eric qui a donné pouvoir à Mme NERON Sylvie

Secrétaire de séance : Madame BASSOT Christine

OBJET : MODIFICATION CONCERNANT LA LOCATION DE LA SALLE ERA

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 182023 du 04 Avril 2023 concernant la modification des tarifs de la salle ERA.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à une location désastreuse pour une personne extérieure de la commune, des précisions doivent être apportées quant à la location de la salle ERA.

Elle propose :

- qu'une caution soit mise en place pour le nettoyage de la salle et le tri des ordures ménagères et que la location de la salle ERA soit réservée qu'aux particuliers Villemontois.
- qu'une caution de 1000 € soit mise en place pour toutes dégradations (casses, salissures, perte de clés) constatées à l'intérieur et à l'extérieur lors de l'état des lieux.

Le conseil municipal entendu l'exposé de Mme le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte de mettre en place une caution de 500 € qui sera encaissée si le nettoyage ou le tri des ordures ménagères de la salle n'est pas correctement effectuée.
- Accepte de mettre en place une caution de 1 000 € (remplaçant la caution de 1500 €) pour toutes dégradations constatées à l'intérieur et à l'extérieur de la salle.
- Dit que la location de la salle ERA ne sera réservée qu'aux particuliers Villemontois et ayants droits et aux associations Villemontoises,
- Dit que les demandes de location de la salle ERA pour les associations extérieures à la commune seront examinées au coup par coup en conseil municipal,

Au Registre, tous les membres présents ont signé,

Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

BASSOT Christine



Fait à Villemontais, 24 Mai 2023

Le Maire,

GAUME Marie Françoise

